



Ville de
MALEMORT SUR CORREZE

Avis au public **Modifications simplifiées n°2 et n°3** **du Plan Local d'Urbanisme**

Le public est informé que par arrêtés N° V-2014/741 du 9 décembre 2014 et N°V-2015/143 du 9 février 2015, Madame le Maire a prescrit deux procédures de modification simplifiée n°2 et n°3.

Les dossiers de présentation des modifications simplifiées n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme sont mis à la disposition du public pour une durée d'un mois **du lundi 27 avril au mercredi 27 mai 2015 inclus**, au rez-de-chaussée bas de la mairie, durant les heures d'ouverture au public :

Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Toute personne intéressée par les procédures peut émettre son avis sur les registres d'observations ouverts à cet effet.

Ces documents sont consultables sur le site Internet de la commune : www.malemortsurcorreze.com visible dans l'onglet « Services Municipaux » « Urbanisme » - *Modifications simplifiées n°2 et n°3* - Consultation du public

Toute personne intéressée pourra également faire part de ses observations par écrit auprès de Madame le Maire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – 14-16 avenue Jean Jaurès – B.P. 55 - 19361 MALEMORT-SUR-CORREZE cedex

Le 27 avril 2015,
Le Maire
Frédérique MEUNIER

